



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 28 juin 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) **Besançon :** M. Teddy BENEATEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAYEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHULIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) **Saône :** M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : **Auxon-Dessus :** Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **François :** Mme Françoise GILLET **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), Y.M. DAHOUI, J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), J.S. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), M.N. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, J.P. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires : M. DEWILDE **BESANCON,** S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), J.P. TAILLARD (jusqu'au 2.8), J.M. GIRERD, T. BENEATEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAYEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.2), J.P. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002179

Rapport n°3.10 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au projet ECOCLEAN porté par l'ENIL de Mamirolle

**Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Aide au projet ECOCLEAN porté par l'ENIL de Mamirolle**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire (crédits déjà versés à OSEO Région)

Résumé :

Le projet « ECOCLEAN » porte sur l'étude et la mise en place d'un dispositif d'analyse de l'efficacité et de l'impact environnemental de couples produits/procédés de nettoyage-désinfection d'une ligne laitière. Le projet est porté par l'ENIL Mamirolle.

Par conséquent, il est proposé que la CAGB apporte son soutien à cet Institut à hauteur de 23 500 € sous forme d'une subvention dans le cadre du FRI2.

I. Présentation de l'ENIL Besançon-Mamirolle (Ecole Nationale d'Industrie Laitière, des analyses Biotechnologiques et de l'Eau)

Depuis 1988, sa mission consiste principalement à former le personnel des entreprises agroalimentaires, de l'industrie laitière, des laboratoires et des métiers de l'eau. L'Ecole accueille annuellement près de 300 étudiants et stagiaires dans le domaine des formations agro-alimentaires, gestion de l'eau et des effluents, analyses biologiques et biotechnologiques.

L'ENIL dispose également d'un laboratoire avec des ingénieurs, des techniciens, et des enseignants chercheurs. Ce service de R&D travaille à la mise au point de nouveaux produits (formulation, développement en phase semi-industrielle), l'optimisation de procédés, l'étude d'auxiliaires de fabrication, la caractérisation de produits (AOC, labels...). L'Ecole dispose d'une halle de technologie laitière regroupant un ensemble d'ateliers de fabrication de fromages à pâte pressée et pâte molle.

L'ENIL développe une expertise dans le domaine de la gestion de l'eau et du traitement des effluents, notamment dans le domaine laitier, sur l'impact environnemental des produits et procédés. Elle est membre du RMT ECOVAL (Ecoconception des produits et procédés et valorisation de co-produits de l'agro-alimentaire) L'ENIL est régulièrement impliquée dans des projets collaboratifs, par exemple avec le CHU Minjoz (mise au point d'un produit laitier pour la diminution des désagréments dus aux traitements anti-cancéreux – sécheresse buccale). Elle réalise de nombreux travaux pour des industriels (mise au point de nouveaux fromages, crème anglaise...).

II. Origine, enjeux et impact du programme de recherche de l'ENIL

Selon l'enquête annuelle laitière régionale réalisée par Agreste, l'industrie laitière franc-comtoise a produit en 2010 plus de 124 000 tonnes de fromages au lait de vache et près de 80 000 tonnes de fromages fondus. Ce tonnage de production correspond à plus de 1,1 Mds de litres de lait transformés qui sont produits par 188 500 vaches laitières pour 4 488 producteurs de lait. Elle est tournée vers la fabrication de fromages, notamment sous signe de qualité. Le premier d'entre eux, le Comté, est fabriqué dans 152 des 175 établissements transformant du lait, localisés à 60 % dans le Doubs et 40 % dans le Jura.

Le secteur laitier constitue donc une filière économique importante qui génère de nombreux emplois directs et indirects. Cette filière valorise aussi les ressources naturelles herbagères et façonne le paysage agricole en dynamisant depuis déjà longtemps l'attrait touristique de la Franche-Comté. La solidité traditionnelle des filières laitières ancrées dans ce territoire doit cependant adapter son développement aux contraintes économiques et sociétales actuelles.

Les enjeux actuels concernent notamment l'évaluation de l'empreinte environnementale des produits et des procédés de fabrication, dont le nettoyage et la désinfection représentent une phase opérationnelle encore peu étudiée dans le secteur des PME-PMI laitières. Les pratiques de terrain du secteur laitier sont fondées sur des principes élémentaires traduits par une succession d'opérations manuelles ou automatiques combinant des actions chimiques (composés favorisant le décrochage des salissures et la désinfection), mécaniques (brossage, turbulences, pression d'eau) et thermiques (eau chaude). Le résultat de ces pratiques, souvent empiriques, peut conduire à des surconsommations d'eau et d'énergie, à une usure précoce du matériel (surdosage), à l'accroissement des risques liés au personnel (manipulation de produits dangereux et d'eau bouillante), à des dosages en produits détergents et désinfectants mal évalués ou optimisables selon des objectifs d'efficacité, et à des rejets polluants excessifs dans les eaux usées.

Le présent projet vise donc à développer un dispositif expérimental et une méthodologie permettant d'évaluer de manière conjointe :

- l'efficacité des procédés de Nettoyage et Désinfection (N/D),
- l'impact environnemental de différents produits et procédés de nettoyage-désinfection utilisés ou potentiellement utilisables dans l'industrie laitière et plus largement dans tout secteur de l'agroalimentaire utilisant des NEP (systèmes de nettoyage en place pour les produits liquides).

Les retombées attendues concerneront les professionnels laitiers, les équipementiers et les lessiviers. Une attention particulière sera tournée vers les PME-PMI laitières qui disposeront à la fin de ce projet d'un accès à un dispositif de recherche appliquée incluant les compétences associées dans le domaine du nettoyage et de la désinfection des lignes laitières. Ce dispositif leur permettra d'envisager des améliorations de leur productivité en diminuant les temps improductifs et en réduisant les phases de nettoyage ou la fréquence de nettoyage, et des améliorations de leur compétitivité en diminuant les consommations d'eau, d'énergie et des produits de N/D tout en diminuant l'impact environnemental du procédé (démarche de développement durable et d'affichage environnemental des produits et des procédés).

Il est à noter que ce projet a été labellisé par un pôle de compétitivité et que de nombreux partenaires sont impliqués citons entre autre FEMTO-ST.

III. Plan de financement

Le projet a été expertisé en commission OSEO le 18 avril 2013.

Le coût global du projet s'élève à 446,7 K€ sur 30 mois (démarrage prévu en juillet 2013).

Pour l'ENIL, le plan de financement, sur une assiette programme globale de 276 K€ prévoit un accompagnement sur fonds FEDER à hauteur de 94 K€, et des collectivités territoriales de Franche-Comté pour 127 K€ (Conseil Régional : 80 000€, CG25 : 23 500€ et CAGB : 23 500 €). Le solde étant autofinancé par l'Etablissement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au projet ECOCLEAN porté par l'ENIL de Mamirolle à hauteur de 23 500 € sous forme de subvention dans le cadre du FRI 2.

Rapport adopté à l'unanimité : **Préfecture de la Région Franche Comté**



**Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité**

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le - 4 JUL. 2013

Pour extrait conforme,

Le Président